

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

DIMANCHE 18 JUIN 1916

Tout Bruxelles est fleuri aujourd'hui. Des fillettes de toutes les écoles de l'agglomération, postées aux coins des rues, offrent aux passants des roses, des œillets, des fleurs des champs et sollicitent leur obole pour les orphelins de la guerre. Depuis hier, les jardins privés de la capitale sont, à cette fin, mis en coupe réglée et c'est cette immense cueillette qui remplit ce matin les corbeilles de centaines de jeunes vendeuses. Inutile de dire qu'elles trouvent bon accueil partout (1) : l'ouvrier y va de ses deux sous comme le bourgeois, au profit des pauvres petits qui ne reverront plus leurs papas morts là-bas dans les champs de carnage.

Les Allemands circulent au milieu de toutes ces gentilles petites vendeuses sans mot dire. Ils n'achètent pas de fleurs, et cela se comprend. On ne leur en offre pas d'ailleurs, et cela se comprend aussi. Au surplus, la « Kommandantur », voulant éviter que les soldats et officiers soient placés dans une situation fautive, a demandé au Comité organisateur d'interdire que des fleurs leur soient présentées et même qu'elles leur soient vendues s'ils exprimaient le désir d'en acheter.

L'OEuvre des orphelins de la guerre, bénéficiaire de cette journée, a passé par des péripéties depuis sa création. Au printemps de l'année dernière, elle fonctionnait sous la présidence de M. Woeste et d'autres personnalités catholiques qui l'avaient créée (2). Mais déjà à ce moment, le Comité National nourrissait le désir de fonder une oeuvre nationale et neutre des orphelins de la guerre et il manifesta le désir de réserver ses subsides surtout à une oeuvre qui aurait ce caractère. Le dualisme dura quelque temps, et, finalement, à l'intervention de hautes personnalités, une fusion s'opéra. Mais M. Woeste et un certain nombre de ses collaborateurs du début, estimant que toute oeuvre neutre d'éducation de l'enfance est entachée d'un vice constitutionnel, se retirèrent.

La présidence de l'oeuvre des orphelins de la guerre établie par le Comité National a été acceptée par Son Eminence le Cardinal Mercier, M. Ernest Solvay, le comte Jean de Mérode et M. Louis Bertrand, député. La présidence du Comité exécutif fut confiée à M. Francqui, directeur de la Société Générale ; la vice-présidence au R.P. Thibaut, provincial des Jésuites, et à M. Wauters, député ; le secrétariat général. à l'avocat Henri Jaspar. La présidence du conseil d'administration est exercée par M. Prins, président de la Commission royale des patronages.

L'oeuvre a donné des résultats (3) dont, après

quinze mois de fonctionnement, on peut apprécier l'étendue. L'idée maîtresse à laquelle elle a obéi est que les enfants orphelins de la guerre ont le «*droit*» d'être secourus là où ils se trouvent, parce que leur maintien dans le milieu familial et social où ils sont nés est une condition de leur bonheur matériel et moral. C'est la raison pour laquelle le Comité a fait d'énergiques efforts pour empêcher l'émigration en Hollande de petits Belges. C'est la raison pour laquelle aussi il a adopté comme méthode principale le secours aux familles si elles veulent se charger de l'enfant. Grâce à ce système, sur les 11.500 orphelins de la guerre que le Comité avait sous sa direction au 31 janvier 1916, plus de 9.000 sont demeurés dans leurs familles.

Mais à côté de l'aide matérielle à accorder l'enfant, il fallait assurer sa tutelle morale. Le Comité chargea de ce soin ses correspondants. Chacun d'eux fut tenu de dresser mensuellement un rapport indiquant la situation matérielle et surtout morale de la famille et renseignant le Comité sur la conduite des enfants, leur éducation, leur degré d'instruction, leur mise en apprentissage, l'emploi de fonds remis à la famille, les besoins et la santé des enfants, etc.

Il fut, entendu aussi que les correspondants se réuniraient périodiquement au chef-lieu du canton, sous la présidence du juge de paix pour rendre compte du résultat de leur mission.

Les délégués locaux sont 1.736.

Les pupilles de l'œuvre se recrutent parmi les orphelins proprement dits qui sont admis à titre définitif et parmi les enfants dont le père se trouve à la guerre ou est prisonnier, s'ils sont trois ou plus.

L'OEuvre des orphelins a présentement sous sa tutelle 22.500 enfants, dont 5.000 appartenant à la première catégorie. Les dépenses s'élevaient fin avril à 586.614 francs.

(1) La vente a produit 71.608 francs.

(2) Voir 6 avril 1915.

(3) Ces renseignements sont extraits des rapports officiels du Comité.

Voir aussi : Le **Foyer des orphelins** in « **M. Adolphe MAX, bourgmestre de Bruxelles. Son administration du 20 août au 26 septembre 1914 et sa détention en Allemagne** », par Alexis SLUYS (Directeur honoraire de l'Ecole normale, Vice-Président de la Ligue de l'Enseignement) a été écrit fin 1914, censuré par les Allemands et publié fin 1918 (vendu au profit du « **Foyer des orphelins** »). Réédition rendue possible grâce à la collaboration de la Bibliothèque royale 1^{er}, qui avait fait microfilmer l'opuscule (sans les pages 34-35).

Version PDF :

http://www.idesetautres.be/upload/SLUYS_ADOLPHE%20MAX.pdf

Le fac-similé est accessible sous la référence :
<http://idesetautres.be/upload/SLUYS%20ADOLPHE%20MAX.zip>

Le « FOYER des ORPHELINS ».

LE FOYER DES ORPHELINS

Siège social : Rue Stassart, 101, Ixelles



Le Foyer des Orphelins a été fondé en novembre-décembre 1914, à Ixelles, pour recueillir des enfants dont le foyer familial a été détruit définitivement ou temporairement par la guerre et leur donner une éducation intégrale.

En juillet 1915, il fondait le premier Home, le *Home Ad. Max*, rue du Pré, 1; quelques mois après, il ouvrait le deuxième Home, le *Home Leman*, à Uccle, chaussée de Waterloo, 1038.

Le 23 mai 1916, soixante souscripteurs signaient l'acte de fondation de la Société coopérative *Le Foyer des Orphelins*.

Depuis ont été fondés successivement : le *Home III*, à Nalines (Charleroy); le *Home IV*, rue du Châtelain, 46, à Ixelles; le *Home V*, rue de Ruysbroeck, à Bruxelles; le *Home VI*, rue de Neuchatel, à Saint-Gilles; le *Home VII* (Republica Argentina), rue Joseph Bens, 70, à Uccle; le *Home VIII*, à Liège; le *Home IX*, à La Louvière; d'autres s'ouvriront dans diverses localités.

Chaque home est une maison familiale où sont élevés ensemble de 25 à 40 enfants au maximum.

Nous recommandons aux lecteurs de notre brochure de s'inscrire à cette œuvre de philanthropie et de patriotisme en lui envoyant leur souscription au siège social (Bulletin ci-joint).

Une brochure illustrée a été publiée sur l'œuvre du *Foyer des Orphelins*.

LE FOYER DES ORPHELINS

Siège social : Rue Stassart, 101, Ixelles

Bulletin d'Adhésion ou de Souscription
à renvoyer rue Stassart, 101, à Ixelles

M soussigné, adhère au **Foyer des Orphelins** en qualité de membre } protecteur
} donateur et consent à verser une cotisation (mensuelle, trimestrielle, annuelle, un don**) de fr. à cette œuvre.

Signature

Rue

Localité

Date

, n°

(*) La souscription de 100 francs au moins donne la qualité de membre protecteur.

(**) La souscription annuelle de 1 franc au moins donne la qualité de membre donateur.

(***) Biffer les mots qui ne répondent pas à l'engagement.

Alexis SLUYS et Roberto J. PAYRO étaient amis, habitaient tous deux Uccle et l'apport de SLUYS aux articles de PAYRO semble inéluctable.

Ils ont sans doute également « collaboré » au niveau de la création du Home VII (baptisé *Republica Argentina*) du *Foyer des Orphelins* à Uccle (rue Joseph Bens, 70), même si c'était sous l'égide d'Alberto BLANCAS, ambassadeur et protecteur de PAYRO. Voir :

Roberto J. **Payró** ; "La actuación del Doctor Blancas" in **La Nación** ; 17/2/1919 :

<http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20AC TION%20DOCTEUR%20BLANCAS%201914-.pdf>

Home VII *Republica Argentina*

<http://lacitejoyeuse.be/Historique>